

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-407.

Loi pour faire droit à Eliane Trottier.

Préambule.

CONSIDÉRANT qu'Eliane Trottier, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Maurice Trottier, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Michel, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le cinquième jour de janvier 1950, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Eliane Fontaine; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10

Dissolution
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et 15 demeurera à tous égards nul et de nul effet.